



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

N° 04/2021 - 2026

**Réponse au postulat de Ronald Moraz, au nom
du CDC**

**« Mise à disposition de matériel électronique de
vote pour le Conseil communal »**



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Question à la Municipalité

Le 11 décembre 2020, Monsieur Ronald Moraz a déposé un postulat concernant la mise à disposition de matériel électronique de vote pour le Conseil communal.

Rappel du contexte

Ce postulat a été pris en considération immédiate et renvoyé à la Municipalité pour y répondre.

Constatations

Par ce postulat, Monsieur Moraz relève que l'année particulière 2020 a démontré les difficultés rencontrées pour l'organisation des séances du Conseil communal et le respect des mesures imposées pour qu'elles puissent se dérouler. Il constate également que, régulièrement, les décomptes des votes ne correspondent pas à la participation annoncée. Il considère que les erreurs de décomptes, le temps consacré à ces opérations et le décompte serré de certains sujets parlent en faveur de ce support aux délibérations et souligne que l'expérience menée lors de la séance extra muros du Conseil communal à la salle du Grand Conseil a démontré les avantages de l'appui de moyens électroniques pendant les délibérations.

La Municipalité est bien consciente des difficultés rencontrées par le bureau du Conseil communal lors des différents votes pour avoir un décompte exact des voix. De surcroît, les comptages et recomptages allongent inutilement les sessions.

Tenant compte de cette argumentation, du fait que le vote électronique a été passablement modernisé et qu'il est possible de l'utiliser pour un prix raisonnable, la Municipalité est tout à fait disposée à répondre favorablement à la demande de Monsieur Moraz.

Fonctionnement du vote électronique

En préambule, la Municipalité précise qu'il existe plusieurs systèmes pour le vote électronique, soit au moyen d'un smartphone, soit par SMS, soit encore au moyen d'un boîtier électronique. Cette dernière solution semble la plus fiable car si une immense majorité des membres du Conseil est en possession d'un téléphone mobile, les modèles sont plus ou moins récents et certains ne pourraient pas être adaptés ou il pourrait arriver qu'une personne oublie son smartphone en se rendant à la séance du Conseil communal.



Les questions soumises aux votes sont projetées sur un grand écran, via un ordinateur. Chaque délégué dispose de son propre boîtier, ou "zapette", qui lui permet de se prononcer sur les questions posées. Trois touches de différentes couleurs sont à sa disposition : vert (oui), rouge (non) et jaune (abstention). Lors des élections, des touches supplémentaires lui permettent de choisir un candidat qui figure sur une liste déroulante et de valider son choix. Lorsque les délégués se sont prononcés via leur zapette, une antenne assure la transmission des votes vers l'ordinateur qui les comptabilise et affiche instantanément les résultats sur l'écran. Pour chaque vote, les données sont sauvegardées et, selon les besoins, les résultats peuvent être imprimés. Concernant le vote à bulletin secret, le logiciel permet de verrouiller l'affichage des résultats individuels et de ne rendre visible que le résultat final.

Les avantages sont les suivants :

- + Précision et fiabilité pour la réception des données
- + Sécurité et efficacité grâce à un réseau fermé dans lequel aucun vote ne peut être altéré
- + Transparence et contrôle, en fin de session, par une procédure vérifiable
- + Simplicité et facilité d'utilisation avec une interface accessible à tous, sans wifi ni internet, utilisable dans n'importe quel lieu
- + Gain de temps indéniable lors des votes ou élections.

Le service patrimoine, a obtenu des offres pour cette prestation de la société MeerKathe SA, Rolle, qui a fait deux propositions pour le matériel SunVote, soit à la location soit à l'achat et de la société Sonomix, Chavornay, (qui s'occupe de l'enregistrement des séances à la salle du parlement vaudois) qui a fait une offre pour la location. Les deux offres de location peuvent difficilement être comparées car celle établie par Sonomix, Chavornay, comprend également l'enregistrement des débats des séances, prévu par son système mobile, alors que la salle de spectacles de Chisaz permet déjà l'enregistrement des séances.

En comparant les offres d'achat ou de location, il s'avère qu'un achat serait plus avantageux. En effet, si le choix se porte sur une location, le coût par séance pour MeerKathe SA serait de Fr. 1'800.- pour 50 zapettes, y compris maintenance et support. Considérant qu'il y a 70 Conseillers•Conseillères communaux•communales, il faudrait vraisemblablement deux kits de 50 zapettes, soit Fr. 3'600.-. Tenant compte qu'il y a environ 6 séances du Conseil par année, cela représente une somme estimée à Fr. 21'600.-.

Pour la vente, MeerKathe SA propose l'offre suivante :

Zapettes Fr.95.00/pce soit pour 70 zapettes	Fr.	6'650.00	
Antenne	Fr.	170.00	
Logiciel de votation	Fr.	3'000.00	
Valise de rangement pour 50 pièces, soit pour 2 valises	Fr.	500.00	
Frais de port et préparation	Fr.	250.00	
Configuration d'un set de personnalisation	Fr,	500.00	
Forfait mise en œuvre et installation (inclus mise en service initiale du service, formation ½ jour et présence d'un collaborateur lors de la 1 ^{ère} séance	Fr.	2'000.00	
Coût total pour l'achat 70 zapettes	Fr.	13'070.00	HT

Il s'agit d'un système de zapettes fonctionnant avec une batterie rechargeable par branchement électrique, stockées dans deux valises. La recharge se fait directement par les valises, en branchant celles-ci à une prise électrique. Les zapettes sont ainsi toutes rechargées en même temps. Ces dernières ont une durée de vie d'une année et doivent être changées pour un coût unitaire d'environ Fr. 1.-/pile.

A titre d'essai, profitant de l'offre d'essai gratuite de MeerKathe SA le vote électronique aura été utilisé pour la séance du 22 juin 2021, ce qui aura permis à toutes et tous de se faire une idée de ce système et de ses avantages.

Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent rapport, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le rapport de la Municipalité relatif au postulat « Mise à disposition de matériel électronique de vote pour le Conseil communal »
- Oûi le rapport de la commission chargée de cette objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. De prendre acte du présent rapport
 - D'approuver la proposition d'achat du système de vote électronique SunVote de MeerKathe SA au prix de Fr. 13'070.-/HT, par le biais du compte 100.3111 Achats de mobilier, machines et matériel – groupe de compte : conseil communal.
2. De considérer que la Municipalité a répondu au postulat de Monsieur R. Moraz et le classer.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic  La Secrétaire

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic  La Secrétaire 
 Stéphane Rezso Marie-Christine Berlie

Stéphane Rezso

Marie-Christine Berlie